




Numérisation par Gilles de Chantérac  42

Texte conforme,

Extrait limité à la branche Chantérac

renumérotation des notes de bas de page en numérotation continue.

# NOBILIAIRE UNIVERSEL

DE FRANCE,

ou

RECUEIL GÉNÉRAL

DES GÉNÉALOGIES HISTORIQUES

DES MAISONS NOBLES

DE CE ROYAUME,

*Faisant suite au DICTIONNAIRE DE LA NOBLESSE DE FRANCE,  
qui paraissait avec PRIVILÈGE DU ROI, avant la révolution;*

*Suivi du Catalogue général des Chanoines Comtes de Lyon,  
depuis l'an 1000, jusqu'en 1788;*

Par M. DE SAINT-ALLAIS, auteur des Généalogies historiques  
des Maisons souveraines de l'Europe.

---

DIEU ET LES BOURBONS.

---

TOME ONZIÈME.

A PARIS,

CHEZ L'AUTEUR, RUE DE LA VRIILLIÈRE, N°. 10.

1817

NOBILIAIRE UNIVERSEL  
OU  
RECUEIL GÉNÉRAL  
DES GÉNÉALOGIES HISTORIQUES  
DES MAISONS NOBLES  
DE FRANCE,

Formant les matériaux du DICTIONNAIRE UNIVERSEL DE LA NOBLESSE

**L**A CROPTE, en Périgord. La maison de la Crompte a toujours tenu un rang distingué dans l'ordre de la noblesse par son ancienneté, ses services et ses alliances; elle tire son nom et son origine de la paroisse de la Crompte (1), située dans le diocèse de Périgueux, où elle avait un château, connu sous le nom de *Fort*, ou *Forteresse de la Mothe*.

Le nom de la Crompte dérive du latin *crypta*, *cropta* ou *crota*, qui signifie grotte (2), caverne, souterrain, creux, fosse et quelquefois rocher (3) ou maison. (Voyez le *Glossaire de du Cange*).

La maison de la Crompte était déjà connue au commencement du douzième siècle, et était partagée, avant l'an 1200, en trois branches principales; mais sa filiation suivie et prouvée par titres ne remonte qu'à l'an 1271 (4). Ses premiers degrés sont presque tous formés de sujets décorés de la

---

1 On ne connaît en France que deux paroisses du nom de la Crompte; l'une est en Périgord, à trois lieues S. E. de Périgueux; on y compte 270 feux. L'autre est dans le Maine, au diocèse du Mans, sur la petite rivière de Vaizc, à quatre lieues et demie S. E. de Laval; on y compte 165 feux.

2 Un titre latin de l'an 1228, conservé autrefois dans les archives du chapitre de Saint-Astier, porte qu'Hélie de *Valbeio*, chevalier, rendit hommage à l'abbé et au chapitre de Saint-Astier, pour différents objets, entr'autres pour une *Crompte*, située dans Châteauvieux de Grignols. (...*recognovit tenere. ...Cromptam in Veteri Castro de Granholio*). Une ancienne traduction de cet acte rend le mot *cropta* par *grotte*.

Le Roman de Garin dit :

*Li destrier sont Léans el sousterrin.  
En une crôte que firent Sarazin...*

3 Guillaume le Breton, parlant, dans le 10<sup>e</sup>. livre de sa *Philippide*, du château de *la Roche-du-Maine*, ou *du Moine frupes monachij*, s'exprime ainsi : *D»m tu conaris monachi subvertere crotam*. On lit dans une charte de l'an 1417 : *Quamdam crotam, seit fundamentum turris, sitce in loco de sabrano, etc*

4 Cette filiation pourrait remonter plus haut, et se rattacher même au cartulaire de Chancelade, si on considère que Fortanier I de la Crompte, qui forme le troisième degré, devait être fort avancé en

chevalerie, y compris Hélie I<sup>er</sup>. de la Cropte, qui vivait sous le règne de Louis-le-Jeune. Elle a donné trois évêques à l'église; l'un, à Sarlat, en 1416; un autre, évêque et comte de Noyon, pair de France ; et le troisième, à Aleth ; deux abbés de Cadoin, dans le quatorzième siècle ; plusieurs archidiacres et grands dignitaires à l'église de Périgueux et un nombre considérable de personnages distingués dans l'état ecclésiastique; quatre chevaliers de Malte, dont un, dans le seizième siècle ; plusieurs officiers-généraux, deux gouverneurs de Salces, et un grand nombre de militaires de tout grade. Elle a contracté des alliances illustres, dont une avec la maison de Savoie ; Uranie de la Cropte épousa le comte de Soissons, frère aîné du prince Eugène, et Marguerite de la Cropte-de-Lencais fut mariée avec Gilles de la Tour-d'Auvergne, seigneur de Limeuil, de la maison des vicomtes de Turenne et ducs de Bouillon ; l'alliance qui donna pour mère à Fénelon Louise de la Cropte, est une des quatre que ces deux anciennes maisons ont contractées ensemble. On remarque parmi les autres, dont plusieurs sont réitérées, et toutes avec des familles d'ancienne chevalerie, celles d'Abzac-de-la-Douze et de Mayac, des Achards-de-Joumard, de Saint-Astier, d'Auberoche, d'Aydie, de Barrière, de Beynac, de Bourdeille, de Bruzac, de Campnhac, de Carbonnières, de Chabans, du Lau, de Durfort-de-Civrac, de Fayolle; de Flamenc-de-Bruzac, du Fleix, de Gaing-de-Montagnac, de Grimoard-de-Frâteaux, de Jaubert-de-Saint-Gelais et de Nantia, de Lentillac-Gimel, de Malvin-Montazet, de Martel-Marennnes, des Martres, de Massin, de Montferrand, de Motes, de Neufville, de la Place-de-Torsac, de Pons-Saint-Maurice, de Portefoi ou Portafe, de la Porte-de-Floirac, de Prévôt-de-Sansac, de Raimond, de la Rochefoucauld, de Roffignac, de Salignac-de-Fénelon, de Seris, de Siorac, de Solmignac, de Taille-fer, de Tiraqueau, de Vigier, etc. Elle a formé plusieurs branches, dont il n'existe plus aujourd'hui que trois, qui sont celles de Bourzac, qui est l'aînée, de Chantérac et de Saint-Abre.

Les plus anciennes notions que nous ayons sur l'existence de cette famille, sont tirées du cartulaire de Chancelade, et d'une charte de l'abbaye de Cluny, de l'an 1144, c'est à l'aide de ces deux monuments, que nous allons établir ses premiers degrés.

I. Hélie de LA CROPTE, chevalier, vivait vers le milieu du douzième siècle. On ignore le nom de son père (5) ; mais on apprend par une charte, que sa mère, dont on ignore aussi le nom, avait été mariée deux fois, et qu'il était frère utérin de Pierre Urdimal, chevalier de Lardimalie (6). Il souscrivit quatre chartes de donations, faites en faveur des abbayes de Cluny et de Chancelade; la première, qui est datée du 9 des Calendes de novembre (24 octobre) 1144, est tirée d'un cartulaire de Cluny, dont la copie est conservée à la Bibliothèque du Roi, sous le n° 54.5g, fol. 289. Elle porte que l'évêque de Périgueux confirma à cette abbaye le don que Rainaud, un de ses prédécesseurs, lui avait fait de l'église de Saint-Jean de Roncenac; on compte parmi les sept souscripteurs de cette charte, quatre archidiacres de l'église de Périgueux, qui sont: Pierre de NancJar, Geofroy de Vern,

---

âge en 1274, puisque son arrière-petite-fille se maria 28 ans après, c'est-à-dire, en 1299.

5 Nous verrons plus bas que les plus anciens sujets du nom de la Cropte, dont on ait connaissance, par le cartulaire de Chancelade, sont deux ecclésiastiques vivants entre 1129 et 1143, sous l'abbé Gérald I. Ils paraissent avec le surnom de la Cropte, à une époque voisine de l'origine des surnoms ; et l'on sait que les ecclésiastiques n'avaient à cette époque ni titre, ni qualité pour prendre un surnom; par conséquent celui que portaient ceux-ci, était nécessairement le nom de leur père ; et l'existence de ce père, qui jusqu'à présent nous est inconnue, doit dater de la fin du XI<sup>e</sup>. Siècle, puisque deux de ses fils étaient majeurs entre les années 1129 et 1143.

6 La famille d'Urdimal, qui était fort ancienne en Périgord et qui a donné son nom au château de Lardimalie, fondit, dans le XIV<sup>e</sup>. siècle, dans la maison de Foucauld, par le mariage d'Alix Urdimal avec Bertrand de Foucauld, chevalier; Cette dame devint héritière de Lardimalie, par la mort, sans enfants, de Pierre et Hélie Urdimal, ses frères.

Itier de Périgueux et Geofroy de Chauze, dont les signatures précèdent immédiatement celle d'Hélie de la Cropte. De trois autres chartes qu'il souscrivit et qui sont rapportées dans le cartulaire de Chancelade, celle qui paraît la plus ancienne, est une donation que Foucaud d'Ans et Boson, son neveu, firent à cette abbaye, entre les mains de l'abbé Hélie (entre 1143 et 1160), de ce qu'ils possédaient au Mas de Palers (*cartul. de Chancelade, fol. 82*) ; la seconde contient une donation, faite vers le même tems, par Hélie Essandos, de ce qu'il avait, au lieu appelé Combeprofonde (*ibid., fol. 25, vers*) ; par la troisième, tirée aussi du cartulaire de Chancelade (*fol. 59*) , Guillaume Urdimal renouvela et confirma le don que Pierre Urdimal, chevalier de Lardimalie, son père et Foucher Urdimal, son frère, avaient précédemment fait à la même abbaye, d'un setier de froment, mesure de Périgueux, à prendre sur leur part de la dixme de la paroisse de Montagnac; Guillaume Urdimal fit cette donation dans le monastère de Chancelade, sur l'autel de Saint-Thomas, martyr (7), entre les mains de l'abbé Geraud II (entre 1168 et 1189 ), en présence de Pierre Urdimal, son père (8), et ses frères Foucher, Audoin de la Cropte, prêtre, Hélie de la Cropte, chevalier (9), Gerald de Vegonac , archiprêtre (de la Cité), Bertrand et Itier de Sauzet, Adémar de Condat, Gautier de la Roche, etc.

On ne connaît ni le nom de sa femme, ni le nombre de ses enfants ; mais on juge par le rapprochement des tems et des lieux, qu'il fut père de :

II. Pierre DE LA CROPTÉ, I<sup>er</sup> du nom, vivait à la fin du douzième siècle et au commencement du treizième ; il est connu par cinq donations faites à l'abbaye de Chancelade, dans l'intervalle de 1189, à 1217 ; la première, par Robert de Seneleus, du tems de l'abbé Pierre, entre 1189 et 1205 (*cartul. de Chancelade, fol 153*) ; la seconde fut faite vers le même tems, entre les mains d'Etienne Dauriac, prieur de Chancelade, par Robert de Brolac et Sazie, sa femme, en présence d'Itier de Senelac (Senillac), Adémar et Hélie de Montacès et autres (*ibid., fol. 169*) ; la troisième, par Ranulfe de Chalannac (Chalagnac), et ses quatre fils, qui donnèrent une rente qu'ils percevaient sur les moulins de Perdus, leur portion du droit de pêche, etc.; on remarque parmi les souscripteurs de cette charte, Hélie de Charroux, chantre de l'église de Saint-Etienne, Ranulfe du Chadeuil, Bernard de Saint-Astier-d'Agonac , Aimeric et Gerald de Chamberlhac, Mathieu de Chabans et autres (*ibid., fol. 131*) ; la quatrième fut faite entre les mains de l'abbé Etienne (entre 1205 et 1217), par une dame, appelée d'Aimirix de la Brande-d'Agonac, qui donna le droit qu'elle avait sur la borderie de la Malrachie, située à Rochairel, en présence de Pierre de Raimond, chapelain de Saint-Jean, Guillaume de Saint-Silain, etc. (*ibid., fol. 122*) ; enfin, la cinquième fut faite aussi du tems de l'abbé Etienne, par Hélie Ranolf, chevalier de Bourdeille, lorsqu'il se fit religieux à Chancelade; on compte parmi les témoins et souscripteurs de cette dernière charte, Guillaume de Saint-Silain, Hélie et Ebles, seigneurs de Bourdeille, Aimeric de Chamberlhac, Aimeric Pons, Pierre de Creissac, Raimond de la Barde, etc. (*ibid., fol. 121, verso*).

---

7 C'est Saint Thomas Becquet, archevêque de Cantorbéry, qui fut martyrisé le 29 décembre 1170 ; il paraît, d'après cette charte, qu'on ne peut guères reculer au-delà de l'an 1180, que le culte de ce saint fut introduit et répandu en Périgord, peu d'années après sa mort.

8 *Videntibus et audientibus Petro, paire suo, et fratribus suis Folchcrio, et Audoino de la Cropta, sacerdote, et Heliâ de la Croptâ, milite* (*Cartul. de Chancelade, fol. 59*). Le sens de la charte, et le rapprochement des dates, indiquent assez que c'était de Pierre Urdimal, et non pas de Guillaume, son fils, qu'Hélie et Audoin de la Cropte étaient frères, c'est-à-dire, frères utérins, comme étant enfants de la même mère.

9 La qualification de *chevalier*, qui est donnée ici à Hélie de la Cropte, et qu'il ne prend pas dans les actes précédents, fait présumer qu'il accompagna le roi Louis-le-Jeune » la croisade de 1147, et que ce fut en récompense des services qu'il rendit dans cette expédition, que ce titre honorable lui fut accordé.

On ignore l'année de sa mort, et aucun titre ne nous fait connaître le nom de sa femme, ni celui de ses enfants ; mais tout porte à croire qu'il fut père de Fortanier I<sup>er</sup>. de la Cropte, chevalier, par lequel commence la filiation suivie; il semble qu'on peut aussi mettre au nombre de ses enfants :

Alais de la Cropte, mariée à Etienne de la Cropte, de la branche de Thénon, dont elle était veuve en 1246, suivant un accord fait, en cette année, entre elle et Séguin de la Cropte, sa fille, d'une part, et un nommé Bernard Comte.

Le cartulaire de Chancelade nous a conservé les noms de plusieurs autres sujets du nom de la Cropte; mais à l'exception d'Audoïn, qui était frère d'Hélie, rien n'indique à quelle branche ils appartenaient; voici leurs noms, rangés dans leur ordre chronologique :

- 1 Itier de la Cropte, prêtre, chanoine et chapelain de l'église cathédrale de Saint-Etienne, est connu par trois donations faites à l'abbaye de Chancelade, dans lesquelles il est nommé comme témoin ; la première, par Gerald d'Angoulême, Guillaume, son frère, Raimond, leur neveu, et Pétronille de Saint-Astier, mère de ce dernier ; la seconde, par Etienne de Monlau, chanoine de Saint-Etienne, et la troisième, par Robert de Goyas, chevalier de Montagrier, et Hélie, son neveu. Ces trois chartes, comme beaucoup d'autres, n'ont pas de date précise; mais comme elles ont été rédigées en présence de Geraud I, abbé de Chancelade, elles doivent être placées entre 1129 et 1143 ;
- 2 Arnaud de la Cropte, prêtre et chanoine de Chancelade, fut contemporain et peut-être frère d'hier d'Itier de la Cropte, ils souscrivirent ensemble la donation faite par Gerald d'Angoulême, entre 1129 et 1143 ;
- 3 Hélie de la Cropte, chanoine et pénitencier de l'église de Saint-Etienne de Périgueux, pourrait être neveu des deux précédents, et frère d'Hélie de la Cropte, chevalier. Il souscrivit quatre chartes de donation en faveur de l'abbaye de Chancelade, dont l'une fut faite en 1161, par Olivier et Plastulphe des Arènes, frères, et par leurs neveux; et les trois autres, par diverses personnes, du tems des abbés Hélie et Geraud II, c'est-à-dire, entre 1143 et 1189 ;
- 4 Audoïn de la Cropte, prêtre et chanoine de Chancelade, frère d'Hélie de la Cropte, chevalier, fut témoin de six donations faites à Chancelade, sous l'abbé Geraud II (entre 1168 et 1189) ; on remarque parmi les témoins de ces diverses donations, Pierre Vigier, habitant de la cité de Périgueux, Pierre de Raimond, Arnaud de Saint-Astier et Pierre de Veyrines, chanoines de Saint-Astier, etc.

Vers le même tems, c'est-à-dire environ l'an 1150, vivait Pierre de la Cropte-d'Agonac, fils d'Hélie de la Brande (10), qui fit donation à Chancelade, de trois deniers et une maille de *forzatz* de rente, assise sur un jardin, situé au bourg d'Eyvirac, en présence de plusieurs témoins, dont deux sont nommés dans un acte de l'an 1153. Ici se terminent les renseignemens puisés dans le cartulaire de Chancelade, qui commence presque avec le douzième siècle et se termine vers l'an 1230. Ce monument, si précieux pour l'histoire du Périgord, a péri dans la révolution, et sa perte est irréparable (11).

---

10 Pierre , fils d'Hélie de la Brande , s'appelait la Cropte, sans doute du nom de sa mère, et en vertu d'une substitution : ces exemples ne sont pas rares dans le XIIe. siècle.

11 Il existe des extraits assez étendus d'une partie de ce cartulaire, parmi les manuscrits de M. Leyder, conservés à la Bibliothèque du Roi; ces manuscrits sont précieux pour l'histoire du Périgord, par les recherches et la saine critique de leur auteur.

»  
*Branche de la Mothe-de-la-Cropte, éteinte.*

La branche de la Mothe est regardée, avec raison, comme la première branche de la maison de la Cropte, puisqu'elle habitait le chef-lieu de la paroisse (12), dont elle a pris le nom.

[...]

*Branche d'Abzac, de la Peyzie et de Portafé.*

[...]

*Branche de Lencais, éteinte.*

[...]

***Branches des seigneurs de la Molhe, Portafé, Chassignes, Bourzac, Saint-Abre, Chantérac, etc.***

IX. Hugues de la Cropte (13), Ier. du nom, écuyer, seigneur de Portafé, de Bosredon, de la

---

12 La paroisse de la Cropte, située à trois lieues de Périgueux, a toujours été regardée comme le berceau de la maison de la Cropte, dont la branche aînée avait son château dans le bourg et y faisait sa résidence ordinaire. A peine reste-t-il aujourd'hui quelques vestiges de ce château, qui était fort ancien, et qui est connu, dans les titres, sous le nom de *Place forte*, ou *Forteresse de la Mothe*. Il y a lieu de croire qu'à l'époque de l'origine des surnoms, c'est-à-dire, dans le XI<sup>e</sup>. siècle, les premiers seigneurs de cette maison jouissaient du droit de seigneurie et haute justice, non-seulement sur le château et le fief de la Mothe, mais encore sur tous les bourgs et paroisse de la Cropte, puisqu'ils en ont adopté le nom, et l'ont transmis à leurs descendants ; sans cela ils ne se seraient surnommés que *la Mothe*, suivant l'usage généralement reçu parmi l'ancienne noblesse, de prendre le nom de son fief. La justice de la paroisse de la Cropte passa dans la suite aux comtes de Périgord, qui en jouissaient dès le XIII<sup>e</sup>. siècle, et en firent don à la maison de Périgueux, qui possédait déjà plusieurs fiefs et domaines dans cette paroisse, et en faisait hommage au comte Archambaud III, comte de Périgord, confirma, en 1293, les privilèges de cette maison, et donna à Pierre de Périgueux la justice haute, moyenne et basse de toutes ses terres et fiefs, et voulut que le tout relevât de lui, avec réserve du ressort d'appel. Enfin, Elie de Périgueux rendit hommage, le dimanche après l'Ascension 1302, au comte de Périgord, pour tout ce qu'il tenait ès paroisses de la Cropte, la Douze, etc. La maison de Périgueux s'étant éteinte dans le XIV<sup>e</sup>. siècle, une partie considérable de ses biens, entr'autres la terre de la Cropte, passa par succession dans la maison de Bourdeille, et y est restée jusqu'au 15 février 1480 (v. st.), que François, seigneur de Bourdeille, vendit à Antoine de Salignac, *les bourgs, lieu et paroisse de la Cropte. et fort de la Mothe, situé dans la même paroisse, avec tout droit de justice, haute, moyenne et basse, maire, mixte et impaire*, et tout ce qui en dépendait, pour le prix de cent livres d'or; sous la réserve d'un hommage-lige et le serment de fidélité. Environ dix ans après, le 25 novembre 1490, le même Antoine de Salignac, qualifié chevalier, seigneur de Salignac (ou Salagnac), l'Arche, Terrasson et Tursac, maria Marguerite de Salignac, sa fille, avec Jean d'Abzac, fils du seigneur de la Douze, et lui donna, pour tenir lieu de partie de sa dot, *toute la terre, seigneurie et justice qui lui appartenait dans la paroisse de la Cropte, qu'il avait acquise de M. de Bourdeille*. Depuis ce temps, la terre de la Cropte a fait partie de celle de la Douze.

Mothe-Saint-Privat, la Barde, Chantérac, et en partie de Chassaignes, troisième fils de Pierre III de la Cropte, damoiseau d'Abzac, seigneur de Portafé, la Peyzie, Bosredon, etc., et frère de Jean I et de Bertrand de la Cropte, évêque de Sarlat, devait être fort jeune lorsque son père mourut, et naquit au plus tard en 1395 ou 1396. Il eut en partage, dans la succession de ses père et mère, le fief de Portafé, qui venait de sa mère, le fief de Bosredon, et plusieurs rentes et domaines dans la châtellenie d'Auberoche. A l'exemple de ses ancêtres, il prit le parti des armes, et servait déjà en 1418, en qualité d'écuyer, avec Jean, son frère, sous la conduite de messire Arnaud, seigneur de Bourdeille, sénéchal de Périgord, chevalier banneret, et passa la revue à Agonac, le 12 décembre 1418 ; et à Bergerac, le premier mai 1419. Son frère et lui sont nommés les premiers des quatorze écuyers de la compagnie du même seigneur de Bourdeille, qui passèrent la revue à la Tourblanche, le premier juillet 1420. Et le premier août suivant. (*Vol. 18 des titr. scell. fol. 1270, et tom. 56 des cheval. du Saint-Esprit, fol. 5955*). Il est qualifié damoiseau, et nommé comme témoin, avec Guillaume de Fayolle, du testament d'Arnaud, seigneur de Bourdeille, daté du 26 juillet 1420, ratifié par le testateur le 25 novembre 1423. Il fut présent à la quittance donnée, le 27 novembre 1420, par Jean de Gontaut, seigneur de Hautefort, d'une partie de la dot de Mathe de Beynac, son épouse. Agnès Ancher (*Ancheria*), sa tante, fille de défunt Michel Ancher, damoiseau de la paroisse de Gréznac lui fit donation, le 8 juillet 1430, de son hospice appelé de la Barde, situé à la Chapelle-Gréznac, avec ses appartenances; elle qualifie Hugues de la Cropte, son très-cher neveu, maintenant mari de sa très-chère nièce Marie Vigier, fille d'Hélie Vigier, seigneur de Chantérac. On ignore la date de sa mort; on sait seulement qu'il ne vivait plus le 29 novembre 1448. Il fut enterré dans l'église de Saint-Privat, devant l'autel de la Vierge, suivant le testament de Bertrand, son fils, de l'an 1488.

Il avait épousé, au plus tard l'an 1427 (14), Marie Vigier (15), dame de Chantérac, la Begonie,

---

13 Hugues de la Cropte est aussi nommé Hugot, Hugon, Gonon, Guano, Guyon, etc., qui signifient la même chose, et ne sont que des diminutifs ou dérivés de Hugues.

14 On a cru devoir placer la date de son mariage à l'an 1427, ou environ, parce que Bertrand, son fils aîné, est dit âgé de 20 ans, dans un acte de 1448; il était né par conséquent en 1428

15 Marie Vigier était issue de l'ancienne maison de Vigier, dont une branche était établie à Chantérac, dès le XIII<sup>e</sup>. siècle, et paraît avoir une origine commune avec les Vigier de Frateaux, de Plas ou Ségonzac et de Beauronne. Pour donner une idée de l'ancienneté et de l'opulence de cette famille, nous insérerons ici l'extrait d'un Mémoire curieux, composé en 1514, par Jean Mosnier, prêtre, dont le témoignage est d'autant moins suspect, qu'il travaillait sur les archives mêmes de la famille de la Cropte, dont il avait géré les affaires, et qu'il avait connu la veuve et les enfants de Hugues de la Cropte.

»Mémoire que, aujourd'huy, samedi après Saint-Jacques, 29 juillet l'an 1514, je, messire Jean Mosnier, prêtre, natif du bourg de Saint-Privat, près Aubeterre, seneschaussée et diocèse de Périgord, âgé de 50 ans et plus, étant serviteur de la maison noble de la Mothe, paroisse dudit Saint-Privat, juridiction de Ribérac, pour ce qu'ay veu et lu les trésors et enseignements de noble homme Jean de la Cropte, seigneur à présent des nobles maisons de la Bégonie, de la Mothe, de Portafé, du Boisredon, et en partie de la terre, juridiction et paroisse de Chassaignes, ayant rentes annuelles ez châtellenies de Ribérac, d'Aubeterre, de Monpaon, de Mussidan et d'Auberoche, ez junsdictions de Chassaignes, du mas de Montet, de Saint-Privat, de Bertric et de Burée, en icelles, en trente paroisses ; ainsi que suis acertainé par sa recepte et Terrier, lesquels ay eu en régime et gouvernement par cy-devant, ay extrait la généalogie de ses prédécesseurs, ainsi que m'est apparu par anciens anciennements de son trésor. Parlons, 1<sup>o</sup> de ceux desquels il porte les armes, dans un écusson, deux fleurs de lys, un traversant entre deux.

»Un nommé Pierre de la Cropte, pour le tems qu'il vivait, » seigneur des maisons nobles de la Cropte et d'Abzac, fut marié avec Jeanne de Portafé, fille naturelle et légitime de Bertrand de Portafé, chevalier; et ledit Bertrand, fils naturel et légitime de Hugot de Portafé, aussi chevalier; et ledit Hugot, fils de Pétronne de Portafé, laquelle fut mariée

la Mothe, Chassaignes, etc., fille de noble Hélié Vigier, damoiseau, viguier de Siorac, seigneur de Chantérac en partie, etc., et de Marie de Thiac.

Marie Vigier étant veuve, se remaria, après l'an 1440, avec Guillaume de Chénevières [*de Chanabieyras*], damoiseau, seigneur de Lage et des Audonières (*de Audoynieras*), habitants de la paroisse de Nanteuil, près de Bourzac, nommé dans des actes de 1444, 1450, 1453 et 1457. Il est fait mention de Marie Vigier dans un accord du 30 juin 1459, dans lequel Jean et Audoin le Chabans, frères, viguiers de Siorac, l'appellent leur tante. Elle acensa, le 18 octobre de la même année, à Antoine et Jacques Rontés, frères, le mainement de la Blaretie, situé dans la paroisse de Chantérac. Enfin, elle fit son testament en 1476, et ne vivait plus le 15 avril 1477.

De son premier mariage sont pro venus quatre enfants, qui suivent :

1. Bertrand de la Cropte, ~~{qui suit}~~ ;
2. Jean de la Cropte, auteur de la branche de Chantérac ;

---

avec Guihem de Goyas, chevalier du lieu de Montagrier. Item desquels Pierre la Cropte et Jeanne de Portafé descendirent Jean la Cropte, l'aîné, seigneur, par succession, desdites maisons de la Cropte et de Lençais (Lençais est mis ici par anticipation), Bertrand la Cropte, évêque du diocèse de Sarlat, et Hugot la Cropte, *le Jeune*, lequel fut seigneur dudit Portafé et Bosredon. *Item* ledit Hugot la Cropte fut marié avec Marie Vigier, fille naturelle et légitime de Hélié Vigier, écuyer, seigneur Vigier de Siourac ; lequel Hélié Vigier fut fils naturel et légitime d'Aymeric Vigier, et de Marie Bégon, sœur des Bégons. *Item* ledit Aymeric Vigier fut fils de Guilhem Vigier et de Mathenone Ymon, fille de Maximine Ymon, sœur de Raimond Ymon, chevalier, seigneur de Chanteyrac. *Item* à cause dudit Ymon, par succession de testament, Marie Vigier succéda en la juridiction de Chanteyrac, et des rentes qu'elle avait en la juridiction de Ribérac, à cause de Mathenone Ymon. *Item* succéda ladite Marie Vigier, ez biens et rentes en ladite juridiction de Ribérac, par testament et succession de Peyronne Bertrand, mère de Raimond Aitz, et femme de Pierre Aitz, chevalier. *Item* ladite Marie Vigier succéda, comme nièce d'Itier de Thiac et des Bégons, ez biens et rentes de la Bégonie, de la Mothe, et de plusieurs autres maisons et repaires nobles, et de la juridiction de Chassaignes. Lequel Itier de Thiac, comme cousin d'Aymeric Bégon, donzel, et de Yve de la Porte, sa femme, par testament succéda ez biens susdits. *Item* duquel Thiac était femme Rosette, fille d'Hélié de Siourac et de Borgie Brunet. *Item* ledit Aymeric Bégon était fils d'autre Aymeric, chevalier, auquel fut femme Isabeau de Mareuil, sœur germaine de Raimond de Mareuil, chevalier. *Item* ledit Aymeric Bégon fut fils d'Olivier Bégon, chevalier, auquel fut femme Mabilie, ou Mabilie, fille de Pierre de Raymon, chevalier, seigneur d'Ozilhac, *Item* ledit Olivier fut fils de Raimond Bégon, chevalier, lequel eut question avec vénérable et religieux Gaillard de Chasteauneuf, prieur du prieuré de Saint-Privat, à cause du cours des eaux de Saint-Privat et de Reynere; ainsi qu'appert par une enquête de l'an 1464 (1466).

» Ezquels, par succession de tems, ont succédé nobles Bertrand et Jean la Cropte, comme héritiers de feu Hugot la Cropte et Marie-Vigier, leurs père et mère; lesquels sont venus à division et partage ; que ledit Bertrand est demeuré sieur de la Mothe, de Portafé et de Chassaignes ; et ledit Jean, sieur de la Barde et de la juridiction de Chanteyrac. *Item*, auquel Bertrand succéda François la Cropte, etc.

» *Item*, à cause de Marguerite, femme dudit Bertrand la Cropte, fille de la maison de Fleurac, en Saintonge, sont de la consanguinité dudit la Cropte ; ceux de Fleurac de la Porte, écuyers, Reymondie, Puycheny et Chaumont. *Item* à cause de Marie Vigier, et de ses feus maris Hugot la Cropte et Guillaume de Chenevières, sont de ladite consanguinité, la Barde, Thiac, le Vigier de Salles, Marafy, Château-Mouron et plusieurs autres. *Item* à cause de la Cropte, outre la consanguinité susdite, Lençais, Fages, les Bastits, Nantiac, la Faye, Mayac et plusieurs autres. *Item* à cause de Marguerite de Cagnac, mère susdite dudit seigneur, qui est à présent sont de la consanguinité Larmandie, Cassaneul, Peuch-Martin, Solminhac, la Barde, Virazel, la Peyre et plusieurs autres. *Item*, à cause de Léonarde de Chabajns, épouse à présent dudit sieur de la Mothe, sont de la consanguinité, le Vigier de Siourac., les Chabans, les Suffertes, Mas de Montet, Lussac, Chabrelane et autres. »



3. Catherine de la Cropte, mariée, du vivant de son père, à noble Raimond de Mourel ou Morel (*de Mourello*), damoiseau, viguier de Salles; il lui fut constitué, en dot, une somme de deux cents écus d'or, suivant la quittance d'une partie de cette somme, que son mari et elle donnèrent, le jour de la fête de la chaire de Saint-Pierre 1453, à Marie Vigier et à Bertrand de la Cropte. Ils donnèrent une seconde quittance-, le 5 novembre 1471. Il est dit dans l'acte de liquidation de cette dot, daté de Salles, au diocèse de Périgueux, le 27 juillet 1468, qu'elle avait été assignée à ladite Catherine, lors de son mariage avec noble Raimond de Mourel, damoiseau, viguier de Salles, par défunt Hugues la Cropte, damoiseau, seigneur, en son vivant, de Portafé, et noble femme Marie Vigier, son épouse, dame de la Mothe, de Chantérac, etc., ses père et mère, et nobles Bertrand et Jean de la Cropte, damoiseaux, ses frères;
4. Agnès de Ja Cropte, épousa, par contrat passé au château de Lençais, le 26 novembre 1448, Adémar de Chénevières (*de Chanabieyras*), damoiseau, fils de noble Guillaume de Chénevières, de la paroisse de Nanteuil. Elle était âgée de dix-huit ans, et fut assistée de noble Bertrand de la Cropte, son frère, âgé de vingt ans, qui lui constitua en dot la somme de cent écus d'or, au coin du Roi de France, dont se rendirent cautions Jean de Jussac, autrement Malraffi, de la paroisse de Saint-Martial de Viveyrols, et Jean Faure, prieur de Nanteuil : la moitié de cette somme était due par Hélié de Bourdeille, évêque de Périgueux.

*Branche des seigneurs de la Mothe, de Portafé et en partie de Chassaignes, connus depuis sous le nom de comtes de Bourzac.*

[...]

*Branche de Chassaignes et de Saint-Paul, éteinte.*

[...]

*Branche de Frampalais, éteinte.*

[...]

*Branche de la Meynardie et de Saint-Abre.*

[...]

*Branche de .Chantérac.*

X. Jean DE LA CROPTE, damoiseau, seigneur de la Barde, paroisse de la Chapelle-Grézignac, et co-seigneur de Chantérac, fils puîné de Hugues de la Cropte et de Marie Vigier, a fait la branche de Chantérac, qui subsiste encore. Il est nommé dans une foule d'actes, tantôt seul, tantôt avec sa mère, et Bertrand, son frère aîné. Il acensa, conjointement avec ce dernier, le 11 octobre 1457, des héritages situés dans la paroisse de Saint-Sulpice, près de Ribérac, à Jean del Clusel; il faisait alors sa demeure au lieu de la Chapelle-Grézignac. Il passa ainsi que son frère, en 1466, un acte avec Audoin Joumard, seigneur de Sufferte, qui en rappelle un autre en l'an 1449; transigea, le 15 avril 1477, avec le même Bertrand, son frère aîné, sur le partage de la succession de Marie Vigier, leur mère, et sur les avantages qu'elle leur avait faits lorsqu'ils se marièrent. Il :transigea de nouveau avec le même, le 3 mai 1481, et les deux frères firent le partage de la succession de leurs père et mère, par la médiation des arbitres qui furent nommés à cet effet, et qui sont Pierre de Jussac, damoiseau, seigneur d'Argentines et Bouteille, Hélié de Montardit, seigneur de Lascoux, et Olivier de Malet, seigneur de Châtillon. Jean, qui était le cadet, eut pour sa part la seigneurie de Chantérac, avec toute la justice que la maison de la Cropte avait en la juridiction de Saint-Astier, et la maison de la Barde, située à la Chapelle-Grézignac ; fut nommé exécuteur du testament de Bertrand de la Cropte, son frère, l'an

1488. Il fit un accord, le 6 mai 1480,, avec noble Guillaume de la Porte, seigneur du Puy-Samt-Astier, par lequel il fut convenu que ce dernier resterait en possession du même fief du Puy-Saint-Astier, et que la seigneurie de Chantérac et les autres biens seraient partagés par moitié, sans y comprendre toutefois ce qui avait été donné par accord au comte de Périgord, et au chapitre de Saint-Astier. Il acensa quelques fonds de terre, le 8 juin 1490, conjointement avec Françoise de Joussineau, veuve de Guillaume de la Porte, co-seigneur de Chantérac, et tutrice de François de la Porte, son fils; donna procuration à Louis de la Cropte, son fils, le 17 septembre 1505 ; est mentionné dans des actes de 1509 et 1510, et fit son testament le 24 avril 1511 ,par lequel il choisit sa sépulture dans l'église de la Chapelle-Grézignac, et nomma ses exécuteurs testamentaires Guy de Chaumont, damoiseau, Jean Massin et Louis de la Cropte. Il avait épousé, par contrat du 17 janvier 1467 (vieux style), demoiselle Héliette, dite Liette de la Porte, fille de défunt noble Hélie de la Porte, seigneur de Froyrac, ou Fleurac, en Saintonge, et de Marie du Barry : il se fit un double mariage, car Héliette de la Porte était sœur de Marguerite, mariée par le même contrat à Bertrand de la Cropte, frère aîné de Jean.

Les enfants provenus de ce mariage, sont :

1. Louis de la Cropte, qui suit ;
2. Guillaume, *dit Guilhem* de la Cropte, clerc, destiné à l'église, mourut en 1523, suivant un . mémoire de famille ;
3. Marie de la Cropte, alliée à noble homme Guillaume de Roches, co-seigneur de Montagrier, ne vivait plus en 1511 ;
4. Raimonde de la Cropte, mariée avant l'an 1511, à François Juliot, habitant de la ville d'Aubeterre ;
5. Philippe de la Cropte, mariée aussi avant 1511, à François du Monteil (*de Montilho*), habitant du lieu de Chapdeuil
6. Jeanne de la Cropte, non mariée, testa en 1539, en faveur de Joseph de la Cropte, son neveu ;
7. Marie delà Cropte, non mariée en 1511.

XI. Louis DE LA CROPTE, écuyer, seigneur de la Barde, la Chapelle-Grézignac, et en partie de Chantérac, donna quittance, le 18 novembre 1497, de partie de la dot promise à Jacqueline de Taillefer, sa femme ; et fit un accord l'année suivante, au sujet de la même dot, avec Bertrand et Charles de Taillefer, seigneurs de Mauriac, ses beau-père et beau-frère. Il fut institué héritier universel par le testament de son père de l'an 1511, et reçut plusieurs reconnaissances pour les fonds relevant de lui, en 1529 et 1535. On ignore la date de sa mort.

Il avait été marié deux fois, 1<sup>o</sup>, par contrat du 17 novembre 1497, à demoiselle Jacqueline de Taillefer, fille de Bertrand de Taillefer, damoiseau, seigneur de Mauriac, et de dame Marguerite du Breuil; en présence de Guillaume de Montmoreau, Vigier de Salles, Jean de Chénevières, et Antoine de Turenne, damoiseaux; elle vivait encore le 5 septembre 1520. Il épousa en secondes nocces demoiselle Jeanne de Sensac (suivant une preuve pour les pages, faite par M. d'Hozier). Dé ces deux mariages provinrent huit enfants, .qui sont :

1. Joseph de la Cropte, qui suit;
2. Charles de la Cropte entra en religion ;
3. Guy de la Cropte, fit, le 7 octobre 1569, un testament, qui est cité dans un arrêt du parlement de Bordeaux, du 2 septembre 1588 ;
4. Guillaume de la Cropte, dont le sort est ignoré;
5. Guilhaonnet de la Cropte, fut tué après la mort de son père ; et Joseph, son frère aîné, poursuivit la punition de sa mort;
6. Jeanne de la Cropte, renonça à ses droits en faveur de Joseph, son frère ;
7. Jeanne de la Cropte,
8. Marguerite de la Cropte, } Religieuses

XII. Joseph DE LA CROPTE, écuyer, seigneur de Chantérac en partie, de la Barde, la Chapelle, et

Vigier du bourg et paroisse de la Chapelle, châtelainie de Grézignac, et y demeurant, fut le principal héritier de Louis de la Cropte, son père. Il s'obligea, par acte du 20 octobre 1542, envers Arnaud de Turenne, écuyer, seigneur de la Massoulie, faisant, tant pour lui que pour Jean de la Cropte, écuyer, seigneur de la Mothe Saint-Privat, Guillaume de Chaumont, écuyer, seigneur de Chaumont, et Aimeric Carrière, écuyer, seigneur de Montreton, lesquels étaient tous ensemble *de faire le service du Roi*, pour le fait de son ban et arrière-ban, avec un archer; il fit, en 1546, acte de serment au Roi, à raison du ban et arrière-ban. Il fit son testament, le 3 août 1550, par lequel il institua Charles, son fils aîné, son héritier; et vécut encore plusieurs années, car on trouve plusieurs actes de lui, jusqu'en 1559. Il fit faire, le 12 juin 1551, un ajournement au syndic de l'église collégiale de Saint-Astier, pour venir à reconnaissance envers lui, de 6 livres de cire de cens, et lui en payer les arrérages. Fut compris avec sa mère et ses frères, dans un rôle du ban et arrière-ban de la sénéchaussée du Périgord, du 2 septembre 1557, et reçut, le 10-janvier 1559 (v. st.), une reconnaissance pour une maison et un jardin, situés dans le bourg de Chantérac; il est qualifié dans cet acte, (*seigneur de Puyimbert et de Chantérac*). On ignore la date de sa mort (16); mais il ne vivait plus en 1573.

Il avait épousé, par contrat du 5 septembre 1520, demoiselle Jeanne de Bruzac, fille d'Arnaud de Bruzac, écuyer, seigneur de Leyteyrie et de Roulhas, habitant de la paroisse de Roulhas, dans la châtelainie de Montcuq, au diocèse de Sarlat.

Les enfants issus de son mariage sont :

1. Charles de la Cropte, écuyer, seigneur de Chantérac, etc., partagea, le 11 avril 1573, avec Hugues et Arnaud de la Cropte, ses frères, les biens provenant de la succession de feu Joseph, leur père, et épousa, par contrat du dernier de février 1574, demoiselle Catherine de Larmandie, fille de feu Jean de Larmandie, seigneur de Longa, et Grand-Castang, de qui il n'eut pas d'enfants. Il fit héritiers, par son testament, Charles et autre Charles de la Cropte, ses neveux, fils d'Arnaud, son frère, et ne vivait plus le 10 novembre 1586. Sa femme lui survécut, suivant un acte de 1586;
2. Hugues de la Cropte, écuyer, seigneur du Château, dans la châtelainie de Ribérac, et en partie de Chantérac, épousa, avant l'an 1574, demoiselle Galiene (appelée aussi Matheline) de Massin, avec laquelle il vivait, le 15 juin 1574. Il est mentionné dans des actes de 1586 et 1588 et était mort avant le 29 avril 1604, laissant une fille unique, qui suit :  
Marguerite de la Cropte, femme de Jean de Fayolle, écuyer, suivant un acte du 29 avril 1604;
3. Arnaud de la Cropte, qui suit ;
4. Guy de la Cropte, fit son testament, le 7 octobre 1569, et ne vivait plus en 1586.
5. Annet de la Cropte, mort avant 1586 ;
6. Anne de la Cropte, morte avant 1586 ;
7. Léonarde de la Cropte, testa au mois d'octobre 1577, et avait cessé de vivre en 1586 ;
8. Claire de la Cropte, morte avant 1586.

XIII. Arnaud DE LA CROPTE, écuyer, co-seigneur de Chantérac, seigneur de Pouquet, la Chapelle-Grézignac et de la Barde, connu d'abord sous le nom de seigneur de la Chapelle, partagea, le 11 avril 1573, avec Charles et Hugues, ses frères, la succession de feu Joseph de la Cropte, leur père; transigea, le 10 novembre 1586, avec le même Hugues, écuyer, seigneur du Château, son frère, sur le partage des biens de Charles de la Cropte, leur frère aîné, principal héritier de la maison de Chantérac, dont les enfants d'Arnaud de la Cropte étaient les héritiers universels testamentaires; et aussi, au sujet de la succession de défuntes Anne et Léonarde de la Cropte, leurs sœurs, etc.; les parties avaient nommé pour arbitre Philibert de Bourdeille,

---

16 Il est fait mention du *capitaine Chanteyrac*, dans le procès-verbal de la prise de la ville d'Agen, par les Huguenots, en 1562.

chevalier, seigneur et baron de Montancés, la Rolfie et Borie-Porte, qui rendit sa sentence arbitrale, en présence de Jean de Fayole, écuyer, seigneur de la Jarte, et Antoine de Solmignac, écuyer, seigneur de la Vigerie. Arnaud de la Cropte ne vécut pas long-tems après, suivant un arrêt du parlement de Bordeaux, rendu le 22 septembre 1588, en faveur de Marie Massin, sa veuve.

Il avait épousé, par contrat du 15 juin 1574, demoiselle Marie Massin, sœur de Galienne (ou Matheline) Massin, femme de Hugues de la Cropte, seigneur du Château. Ces derniers lui cédèrent, par cet acte, tous les droits qui pouvaient leur appartenir sur les maisons nobles de Chantérac, de la Barde et de la Chapelle-Gréznac, qui leur étaient advenus par le décès de Joseph de la Cropte, père d'Arnaud, qui céda, en récompense, à Hugues, son frère, tout le droit que Marie Massin, sa femme, pouvait avoir sur la maison noble du Château. Il laissa de son mariage les enfants suivants }

1. Charles de la Cropte, qui suit ;
2. Charles de la Cropte, écuyer, seigneur de la Chapelle, épousa, en 1604, demoiselle Jeanne de Trêves (ou Tréven), dont il eut une fille unique  
Isabeau de la Cropte, mariée par contrat du 16 mars 1642, à Charles de la Cropte, seigneur de Frampalais ;
3. Galienne de la Cropte, dame de Puyimbert, fit donation, le 23 septembre 1640, à ses petits-neveux et nièces, enfants de Louis-Joseph de la Cropte, son neveu, de tout le droit de légitime qu'elle avait sur les biens et succession de Charles de la Cropte, seigneur de Chantérac.

XIV. Charles DE LA CROPTE, chevalier, seigneur de l'Hôpital, Puyimbert, Landry, Chantérac, etc., transigea, le 29 avril 1604, conjointement avec autre Charles de la Cropte, seigneur de la Chapelle, son frère, et ses autres frères et sœurs, au nom de Marie Massin, leur mère; avec Marguerite de la Cropte, et Jean de Fayole, écuyer, son mari, seigneurs du repaire du Château, et co-seigneurs de la juridiction de Chantérac ; au sujet d'un partage qui avait été fait entre leurs prédécesseurs, en 1588 : les parties nommèrent pour arbitres de leur différend, Louis de Lagut, écuyer, seigneur de Montardit, et co-seigneur de l'Isle, Jean de Foucaud, écuyer., seigneur de Cubjac et de Vaux, Alain de la Paye, écuyer, seigneur de la Martinie, et co-seigneur de Ségonzac, etc. Il transigea encore, le pénultième de juillet 1614, avec le même Alain de la Faye, seigneur de la Martinie, et Marc, comte de Bardou, écuyer, co-seigneur de Ségonzac, pour des droits de justice des terres de Ségonzac et de Chantérac ; et fit son testament le 15 septembre 1635, par lequel il ordonna que son corps fut enterré dans l'église de Chantérac, ès-tombeaux de ses père et mère. Il est encore fait mention de lui dans un acte du 7 mars 1637. Mais il avait cessé de vivre, le 3 juillet 1640.

Il avait épousé, par contrat du 29 avril 1600, demoiselle Isabeau d'Auzaneau, fille de défunt Jacques d'Auzaneau, écuyer, seigneur de Musset, et de Marie de Labat, sa veuve, alors femme de Mathurin de Cruzeau, écuyer, seigneur de Tirepeau, et petite-fille de feu Jean d'Auzaneau, conseiller du Roi, en la cour du parlement de Bordeaux, et président aux enquêtes de la même cour, et de dame Isabeau d'Andrault : elle vivait encore le 23 septembre 1640.

De ce mariage sont provenus dix enfants, qui sont :

1. Louis-Joseph de la Cropte, qui suit ;
2. Jean de la Cropte, archi-prêtre de Chantérac, en 1640, fut légataire d'une somme de 2000 écus, par le testament de son père, en 1635; il est nommé dans un acte de l'an 1640, avec trois de ses sœurs religieuses. C'est lui qui est le fondateur de la congrégation des prêtres de la mission de Périgueux ; il était en grande relation avec Saint-Vincent de Paul, instituteur de la congrégation de Saint-Lazare; et mourut dans un âge avancé, le 20 août 1715 ;
3. Alain de la Cropte, seigneur de Camarsac et des Combes, ne vivait plus en 1635. Il avait épousé, le 5 mars 1627, Marguerite d'Aydie, dame de Caries, dont il eut un fils unique, qui suit :  
Alain-Jean de la Cropte (nommé aussi quelquefois Jean-Alain), baron d'Angois,

seigneur de Caries, Pons et Camarsac, fut légataire de la somme de 2000 écus, par le testament de Charles de la Cropte, son aïeul, en 1635. Il habitait le château de Carles, paroisse du Saillant, en Fronsadois, lorsqu'il épousa, par contrat du 23 juillet 1662, Antoinette-Olive de Chabans, demoiselle des Arras, fille de Gaspard de Chabans, chevalier seigneur de Chazerac, les Arras, Cadret, ou Cadreys, etc., et de dame Heureuse de Reyssac, habitant de la maison noble de Chazerac, située au bourg de Saint-Sulpice de Roumagnac, de laquelle il n'eut pas d'enfants ; il vivait encore le 15 août 1668;

4. Charles de la Cropte, seigneur de la Mauzie, transigea avec ses frères et sœurs, le 23 septembre 1640;

5. François-Paul de la Cropte, chevalier, seigneur de Beauvais, mestre de camp de cavalerie, en 1649, maréchal des camps et armées du Roi, en 1653, et lieutenant-général (17), était, suivant une note conservée à la bibliothèque du Roi, écuyer du grand Condé, et fut tué en duel en 16... On croit que c'est de lui, sous le nom de *Chantérac le jeune*, dont il est parlé dans Dupleix, et dans les notes sur l'éloge de M. de Biron, sous Henri IV, tom i, p. 158, n°. 2. Il épousa, par contrat du 23 décembre 1653, dame Charlotte-Marie de Martel, comtesse de Marennes, veuve de Pierre Acarie, seigneur du Bourdet et de Crasance, lieutenant-général de l'artillerie de l'Isle de France ; et fille de messire Gédéon de Martel, chevalier, seigneur, comte de l'Isle et bailliage de Marennes, et de dame Elisabeth de la Mothe-Foulque ; de l'avis, et consentement de Jean-Louis de Cardaillac, chevalier, seigneur de la baronnie de Saint-Féré et de Saint-Aigulin, en Saintonge, oncle de la future épouse, et d'Henri-Léonor de Cardaillac, chevalier, seigneur de Saint-Céré, son cousin-germain. De ce mariage provint une fille unique, qui suit :

Uranie de la Cropte de Beauvais (18), née en 1656, épousa, le 12 octobre 1680, en l'église paroissiale de la Folie-Herbaut, au diocèse de Chartres, le prince Louis-Thomas de Savoye, comte de Soissons, frère aîné du prince Eugène, alors âgé de 22 ans (19). Ce mariage, dont le contrat fut passé le 21 décembre 1680 (20), s'étant fait sans le consentement de la comtesse de Soissons, sa mère, et de la

---

17 François de la Cropte n'est pas compris dans la liste des lieutenants-généraux, ni même dans celle des maréchaux de camp, donnée par Pinard, dans la Chronologie militaire ; cependant il prend la dernière de ces qualités dans son contrat de mariage de l'an 1653 ; et M. d'Hozier lui donne la première, dans l'*Arm.gén ., reg I, p.168*

18 Certains compilateurs d'anecdotes, préférant l'autorité de notes apocryphes à celle des renseignements positifs qu'ils auraient pu facilement se procurer ailleurs ; et des écrivains estimables du dernier siècle, trompés sans doute par la ressemblance des noms, ont avancé qu'Uranie de la Cropte, dont le père était connu sous le nom de M. de Beauvais, et qui s'appelait elle-même, dans sa jeunesse, mademoiselle de Beauvais, était de la même famille que MM. de Beauvais, seigneurs de Gentilly, près de Paris ; il y en a même qui ont prétendu qu'elle était fille de madame Beauvais, première femme de-chambre de la reine Anne d'Autriche, de qui il est parlé, ainsi que du baron de Beauvais, son fils, dans les Mémoires de Saint-Simon. La famille d'Uranie de la Cropte et celle de madame Beauvais, n'ont jamais eu rien de commun.

19 Louis-Thomas de Savoye, né le 15 décembre 1658, et fils aîné du prince Eugène-Maurice de Savoye, lui succéda au comté de Soissons. Après avoir servi la France en qualité de maréchal, il se laissa engager, l'an 1695, par le duc de Savoye, à passer au service de l'empereur. L'an 1702, étant au siège de Landau, il y reçut deux blessures au bras, qui obligèrent de le lui couper. Il mourut neuf jours après cette opération, le 14 août, laissant de sa femme plusieurs enfants.

20 Voici les noms et qualités que les parties contractantes prennent dans ce contrat de mariage, dont S. M. le feu roi de Sardaigne envoya, peu de tems avant la révolution, une expédition en forme, à madame la marquise de Chantérac :

« Très-haut et très-puissant sérénissime prince Thomas, comte-de Soissons, demeurant rue des Deux-Ecus, paroisse Saint-Eustache, à Paris, fils de défunt très-haut et sérénissime prince monseigneur Eugène-Maurice de Savoye, comte de Soissons, gouverneur et lieutenant-général pour le Roi, en ses provinces de Champagne et de Brie, colonel général des Suisses, et de très haute et

princesse de Carignan, sa grand-mère, qui avaient formé leur opposition, le 9 août 1679, et contre un arrêt du parlement, qui défendait au comte de Soissons et à la demoiselle de la Cropte de passer outre ; ils réhabilitèrent leur mariage, étant majeurs, en l'église de Saint-Sulpice, à Paris, la nuit du 27 au 28 février 1683 ; et la cérémonie fut faite par François de Salignac de la Mothe-Fénelon, qui fut depuis archevêque de Cambrai. Le roi Louis XIV avait déjà accordé à la comtesse de Soissons, avant la réhabilitation de son mariage, le rang et les honneurs qui lui étaient dûs (21).

Elle était fille d'honneur de madame Elisabeth-Charlotte, palatine, duchessed'Orléans, et obtint, le 6 mai 1697, un brevet de 12000 l. de pension annuelle. (*Mélanges, vol. 555, fol. 555*). Après la mort de son mari, elle se retira au monastère des dames religieuses de Bellechasse, faubourg Saint-Germain, à Paris, où elle mourut le 14 novembre 1717, âgée de 61 ans (22), laissant pour fils aîné, Emmanuel, prince de Soissons, colonel d'un régiment de cuirassiers de l'Empereur, né en 1687, (*Mercure de novembre 1717, pag. 217*). Elle laissa aussi une fille, Louise-

Victoire, dite mademoiselle de Carignan, née le 10 novembre 1686, qui recueillit, en 1736, la succession de son oncle, le prince Eugène, et épousa le prince de Saxe-Hildburghausen, le même qui, dans la guerre de 1740, commandait l'armée des cercles de l'empire Germanique.

6. Catherine de la Cropte, mariée le 24 décembre 1631, à Alain de Belcier, seigneur du Verdier ;
  7. Marie de la Cropte,
  8. Catherine de la Cropte,
  9. Jeanne de la Cropte,
- } Religieuses professes  
en 1635

---

sérénissime princesse madame Olympe de Manciny, à présent sa veuve, d'une part ; et très-haute et sérénissime princesse, madame Uranie de la Cropte, épouse de sadite A. S. mondit seigneur comte de Soissons, demeurant-rue Saint-Dominique, paroisse Saint-Sulpice, à Paris, fille de défunt haut et puissant seigneur messire François-Paul de la Cropte, chevalier, seigneur de Beauvais, etc., et de haute et puissante dame Charlotte-Marie Martel, son épouse, etc. »

21 ) Louis XIV écrivit, le 25 décembre 1682, à M. l'abbé d'Estrades, son ambassadeur à Turin, au sujet du mariage rompu d'entre le duc de Savoie et l'infante de Portugal. S. M. ajoute à la fin de sa lettre : « Le comte de Soissons vint, il y a deux jours, se jeter à mes pieds, et me déclarer son mariage avec la demoiselle de Beauvais, me suppliant très-humblement de vouloir bien permettre qu'elle jouit du rang et des honneurs qui lui doivent à présent appartenir; et comme l'âge de vingt-cinq ans, qu'il a atteint, rend valable ce qu'il a fait, je n'ai pu aussi lui refuser la grâce et en même tems la justice qu'il m'a-demandée. Vous vous en expliquerez dans ce sens à la duchesse de Savoie, au duc, son fils, et aux ministres de cette cour, au cas qu'ils vous en parlent ». (*Mélang. du Cab. du. Saint-Esprit, -vol. 714, fol. 866*).

Madame de Sévigné parle avec détail du mariage de la comtesse de Soissons, dans une lettre qu'elle écrivit au comte de Bussy, le 23-Décembre "1682. (*Voyez^le Recueil des Lettres de Bussy-Rabutin, Paris, 1697, tom. II, pag. 11; et l'édit. des Lettres de • madame de- Sévigné, par Grouvelle, t. VII, p. 190, Lettre 692, édit. de Paris, in-12, 1806*).

<sup>22</sup> Cette noble demoiselle, que l'amour éleva au rang de princesse de la maison de Savoie, s'en montra digne par la pratique de toutes les vertus, et l'envie ni la malignité ne purent trouver de prétexte à attaquer sa réputation, à une époque où peu de femmes distinguées en furent à l'abri. Son mariage même-ne produisit qu'une épigramme plus mauvaise que méchante :-  
la voici :

Pauvre Uranie, hélas ! tu n'es pas- assez sotté,  
Pour quitter à regret le nom de ta maison,  
En dépit du bon sens, sans rime et sans raison,  
Un prince savoyard, aujourd'hui te décrotte.

10. Madelaine de la Cropte, n'était pas mariée en 1635. Il paraît qu'elle épousa dans la suite, Jean de Bonnaire, chevalier, seigneur du Castella, que le seigneur de Beauvais appelle son oncle dans son contrat de mariage, en 1668.

XV. Louis-Joseph DE LA CROPTE, chevalier, seigneur de Chantérac, Puyimbert, Pouquet, etc., est mentionné dans le testament de son père de l'an 1635, dans lequel ce dernier déclare lui avoir donné la moitié de ses biens en le mariant. Il transigea, le 23 septembre 1640, avec Charles, seigneur de la Mauzie, François, seigneur de Beauvais, et Madelaine de la Cropte, demoiselle de Beauvais, ses frères et sœur, sur le partage de la succession de Charles de la Cropte, leur père ; il est fait mention dans cet acte d'Isabeau d'Auzaneau, leur mère, encore vivante, ainsi que de Jean, archi-prêtre de Chantérac, leur frère, et de Galiene de la Cropte, demoiselle de Puyimbert, leur tante. Il fit son testament, à Paris, le 18 mai 1666 ; fut maintenu dans sa noblesse par ordonnance de M. Pellot, commissaire, départi dans la généralité de Guienne, du 29 août 1667, et ne vivait plus le 15 août 1668.

Il avait épousé, par contrat passé au château de Fontenilles, paroisse de Saint-Méard-de-Drôme, le 4 octobre 1627, demoiselle Marthe de Raimond, fille de Jean de Raimond, seigneur de la châtellenie de Bourzac, Vandoire, etc., et de dame Anne Guibourg, dont-il eut huit enfants, qui sont :

1. Charles de la Cropte, seigneur de Chantérac et de Pouquet, connu sous le nom du comte de Chantérac, est nommé dans un acte de donation faite en 1640, par Galiene de la Cropte, sa grand'tante ; il fut tué au siège de Candie, en 1669, sans laisser d'enfants de Suzanne Jaubert de Saint-Gelais, sa femme, fille de Gabriel Jaubert de Saint-Gelais, chevalier, seigneur de St-Severin et d'Allemans. Du Verdier, dans son-histoire des Turcs, parle de lui avec éloge, sous le nom *de comte de Chantérac*. « Les ennemis, dit-il, furent aussi maltraités qu'à leur ordinaire, mais ils eurent plus de sujet de se réjouir de la mort du comte de Chantérac, gentilhomme volontaire français, qui y fut tué faisant l'arrière-garde, qu'ils n'eurent sujet de s'affliger de la perte de deux cents des leurs » ;
2. Gabriel de la Cropte, devint l'aîné, par la mort, sans enfants, de Charles, son frère, et mourut lui-même sans postérité.
3. David-François de la Cropte, seigneur de Beauvais, a continué la descendance ;
4. Gabriel de la Cropte, abbé de Chantérac, chanoine et grand-archidiacre de Cambrai, doyen de Carennac, en Querci, était au séminaire de Saint-Sulpice, lorsque son père fit son testament en 1666. il assista au contrat de mariage de David-François, son frère, en 1668. Fut institué héritier universel, par le testament d'Isabelle, sa sœur, du 23 juin 1703 ; fit le sien, le lendemain 24 juin ; en fit un autre, le 20 juillet 1709, et vivait encore le 29 juillet 1710 ; il travailla avec beaucoup de succès dans les diocèses de Périgueux, Sarlat et Cambrai, du tems du grand Fénelon. (*Voyez la vie de ce dernier par M. de Beausset, évêque d'Alais*).
5. Galiene ou Galhiane (nommée aussi Marie) de la Cropte, épousa, par contrat du 14 décembre 1664, reconnu le 13 février 1665, Geoffroi de Malvin, chevalier, seigneur, baron de Montazet, fils de Charles de Malvin, chevalier, seigneur de Montazet, Guissat, Bousseres, etc., et de défunte dame Eléonore de Vassal-la-Tourette, habitant du lieu de Guissat, en Agenois ; assisté de Jean-Louis de Vassal-la-Tourette, seigneur de Montvieil ; elle était veuve en 1709, et vivait encore en 1711 ;
6. Françoise de la Cropte, fut mariée par contrat du 12 juin 1674, à François Gauchet, chevalier, seigneur de Belleville, aide-major de la Citadelle du Havre, gouverneur du duché d'Aiguillon, et gentilhomme ordinaire de Monsieur, frère unique du Roi. Elle était veuve le 29 juillet 1710.
7. Anne de la Cropte, était novice dans un couvent de Sainte-Claire, suivant le testament de son père, de l'an 1666, mais elle ne fit pas profession ; elle habitait le château de Cruzeau, banlieue de Libourne, lorsqu'elle fit son testament le 29 mars 1720 ;
8. 8°. Elizabeth, ou Isabelle de la Cropte, dame de l'Hôpital, fit un testament à Carennac, en Querci, le 23 juin 1703, en faveur de M. l'abbé de Chantérac, archidiacre de Cambrai,

son frère. L'ouverture de ce testament, qui: était .clos, fut faite le 29 juillet 1710, en présence de David-François, seigneur de Chantérac; de Gabriel, abbé de Chantérac,. ses frères, et de .mesdames de Montazet et de Belleville, ses soeurs

XVI. Dayid-François DE LA CROPTTE,chevalier seigneur de Chantérac, Pouquet, Puyirnbert; Bauvais, etc:;.mestre de camp de cavalerie, devint principal héritier des biens de sa maison par la mort sans enfants de ses deux frères aînés. Il assista, le 8 septembre 1668, au mariage de Suzanne Jaubert, de Saint-Gelais, avec Adrien de Talleyrand, comte de Grignols ; et le 13 novembre 1684, à celui de François de Salignac de la Mothe-Fénelon, avec Elisabeth de Saint-Aulaire. Fut maintenue dans sa noblesse, par jugementdeM.de la Bourdonnaye, intendant de Guienne, le- 29 août 1703 ;-fit un testament olographe, au château de Pouquet le 20 novembre 1710 ; en fit un autre et un codicille aussi olographe, le 6 juillet 1715, et ne vivait plus le 26 août suivant.

Il avait épousé, pat contrat du 15 août 1668, demoiselle Anne-Louise de Salignac, fille de François de Salignac, comte -de :la Mothe-Fénelon, vicomte de Saint-Julien dû Lampon, baron de Loubert et Manot, seigneur de Botsse, Péricard, etc., et de: 'défunte dame Anne du Lac de la Parède -(ou Pérède)-habitant du château de Fénelon, paroisse de Saint-Mondane ; de l'avis, consentement, et en présence de plusieurs de leurs parents et amis, entr'autres de Gabriel de la Cropte, abbé de Chantérac, frère du futur époux, Jean de Bonnaire, chevalier, seigneur, 'du Castella,,son .oncle, François d'Aydie, comte de Ribérac, Jean-Pierre.de la Cropte, comte de Bourzac, Alain-Jean de la Cropte seigneur de Carles et de Camarsac, Gabriel de Samt-Aulaire,. chevalier, seigneur deFontenilles, ses cousins germains. Et du côté de la future épouse, François de Salignac, évêque de Sarlat, Antoine de Salignac, marquis de la Mothe-Fénelon et de Maignac, ses oncles paternels, François de Bouchard, marquis d'Aubetérre, et Marie de Pompadour, son épouse,: Léon de Sainte-Maure,:comte de Jonzac; etc..Elle ne vivait plus le 20 novembre 1710. De son mariage sont provenus :

1. François-David de la Cropte, tué en 1702, à la bataille de Luzara ;
2. Gabriel de la Cropte, qui suit;
3. François de la Cropte, chevalier de Beauvais, seigneur de Cruzeau, capitaine, ensuite colonel au régiment royal des, carabiniers ; était en 1710 brigadier des armées du Roi, et chef de brigade du même régiment royal des carabiniers. Il partagea le 26 mars 1714, avec son frère et ses sœurs, la succession d'Anne-Marie de-Salignac, leur mère; et fit un accord, le 26 août 1715, avec ses frères et sœurs, au sujet de la succession de leurs père et mère. Il fit deux testaments, l'un le 7 septembre 1716, et l'autre, le 17 décembre 1740, tousdeux en faveur de Gabriel de la Cropte, son-frère; et mourut sans alliance, à Pilsen, en Bohême, le 6 juin 1742, des suites d'une blessure qu'il avait reçue quelques jours auparavant ;
4. Marie-Brigitte de la Cropte, religieuse au couvent de Notre-Dame de Sarlat, vivait en 1716 ;
5. Marie de la Cropte, religieuse au même couvent;
6. Marthe de la Cropte, dite *de l'Ascension*, religieuse aux carmélites de Bordeaux, en 1710 ; était prieure de Poitiers, en 1716;
7. Marie de la Cropte, épousa Raimond du Chazeau, écuyer, seigneur de la Reynerie, habitant du repaire noble de la.Reynerie, paroisse d'Auriac-de-Bourzac, de qui elle était veuve, le 26 août 1715^ et vivait encore le 17 décembre 1740.

XVII. Gabriel DE LA CROPTTE, chevalier, seigneur, comte de-Chantérac,, seigneur de Beauvais, Lenclavé, Pouquêt, le mas de- Montet, etc. ; partagea, le 26 mars 1714, avec François, son frère et ses sœurs, la succession d'Anne-Marie de Salignac, leur mère ; et fit un accord, le 26 août 1715 avec ses mêmes frère et sœurs, au sujet de la succession de leurs père et mère ; fut institué héritier, par les deux testaments de François, chevalier de Beauvais, son frère, des années 1716 et 1740 ; rendit hommage au .Roi, le 9 août 1717, pour la terre et seigneurie de Chantérac,.



mouvante du duché de Guienne ; et fit son testament le-9 juin 1755.

Il avait épousé, par contrat du 6 mai, 1712» demoiselle Françoise de Bourdeille, fille de Claude de Bourdeille, baron de Bourdeille, Brantôme et la Tourblanche, et de Marie Boutet. De ce mariage provinrent neuf enfants, qui sont : . .

1. François- David de la Cropte, qui suit ;
2. Henri-François de la Cropte, major des carabiniers, né le 18 octobre 1714, et baptisé le 22, par M. Clément, évêque de Périgueux; reçu page du Roi, en la grande écurie, le 17 septembre 1729 ; fut tué à la bataille de Crevelt, le 23 juin 1758;
3. François-Martin de la Cropte, officier dans le régiment de Normandie, décédé sans alliance ;
4. Henri-Joseph de la Cropte, baron de Lenclave, lieutenant des carabiniers, mort sans alliance;
5. Charles de la Cropte, évêque d'Aleth, fut d'abord chanoine et trésorier de l'église cathédrale de Noyon, et vicaire-général du diocèse, ensuite abbé de Sery et grand-vicaire de Moulins, en Bourbonnais ; il était grand-vicaire du diocèse d'Autun, lorsqu'il fut nommé évêque d'Aleth, au mois de janvier 1762 ; il prêta son serment, le 24 juin suivant, et est mort en Espagne, durant la révolution ;
6. Gabriel de la Cropte, dit le chevalier de Puy-Imbert; cornette au régiment de Beairvilliers-Saint-Aignan, cavalerie, mort sans alliance;
7. Elizabeth-Françoise de la Cropte demoiselle de Beauvais ;
8. Marie-Angèle de la Cropte
9. Antoinette de la Cropte,                                                 }     Religieuses au couvent de  
                                                                                              }     Notre-Dame de Sarlat

XVIII. François-David DE LA CROPTE, marquis de Beauvais, seigneur de Chantérac, Pouquet, de mas de Montet, etc., enseigne de gendarmerie, et capitaine au régiment de Beauvilliers Saint-Aignan-, cornette des cheveau-légers de la Reine, par brevet du 10 septembre 1744, ensuite mestre-de-camp de cavalerie, le 3 janvier 1747 ; fut institué héritier universel par le testament de son père, de Pari 1755, et mourut en 17... Il avait épousé par contrat du 30-juin 1741 demoiselle-Hypolite-Etiennette-Charlotte de Salignac de la Mothe-Fénelon, fille de Gabriel-Jacques de Salignac, marquis de la Mothe-Fénelon, chevalier des ordres du Roi, lieutenant-général de ses armées, gouverneur du Quesnoy, conseiller d'état d'épée, et ambassadeur de Sa Majesté auprès des états-généraux des Provinces-Unies, et de dame Françoise-Louise le Pelletier ; née le 9 février 1727, et morte à Périgueux, le 3 novembre 1806, âgée de 79:ans. Les enfants provenus de ce mariage sont :

1. -Gabriel-Louis de la Cropte, qui suit ;
2. Louis-Charles de la Cropte, chevalier de Chantérac ;
3. Marie-Jacqueline-Augustine de la Cropte-de.Chantérac, épousa, par contrat du 29 janvier 1765, Léonard d'Arlot, chevalier, seigneur de Cumont, fils d'autre Léonard, marquis de Frugie, et de Françoise de Jaubert; en présence de Charles de;la Cropte, évêque d'Aleth, et d'Henri de la Cropte. chevalier de Lenclave, oncles de la mariée.

XIX. Gabriel-Louis DE LA CROPTE, chevalier, seigneur, marquis de Chantérac, capitaine dans le régiment de Royal-Piémont, cavalerie ; avait été cornette de la compagnie de Champigny, dans le régiment de cavalerie de monseigneur le Dauphin, par brevet du 8 mars 1762. Rendit hommage au Roi, devant-le bureau des finances de la généralité de Guienne, le 13 janvier 1777, pour la terre de Chantérac, mouvante de Sa Majesté, à cause de son comté de Périgord.

Il avait:épousé, par contrat du 18 août 1772, demoiselle Bonaventùre le Blanc de Mauvezin, fille de Jean-Antoine le Blanc, chevalier, seigneur de Mauvezin, conseiller du Roi en la grand'chambre du parlement de Bordeaux, et de défunte dame Marguerite-Thérèse de Gombault, De ce mariage sont provenus :

1. Jean-Antoine-Hypolite-Henri-Michel de la Cropte, qui suit ;
2. Louis-Charles-Hypolite-Stuard de la Cropte de Chantérac, né le 28 octobre 1775, fut présenté au commencement de l'année 1789 pour être reçu chevalier de justice de l'ordre de Malte, dans la vénérable langue de Provence :-et a épousé, en 17...., ...,N..., de la famille de Malhia ou Mahlia, de Malte, dont il a cinq enfants.

XX. Jean-Antoine-Hypolite-Henri-Michel DE LA CROPTÉ, marquis de Chantérac, né au château de Chantérac, le 27 septembre 1778, a fait toutes les campagnes de l'armée de Condé, jusqu'au licenciement, et est maintenant premier capitaine des chasseurs de l'Allier, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis et de celui de la Légion-d'Honneur.

Il a épousé, par contrat passé à Paris le 29 juin 1807 (le mariage célébré le 7 juillet suivant), demoiselle Jeanne-Henriette du Authier, fille de Henri, vicomte du Authier, ancien capitaine des gardes de monseigneur le duc de Penthièvre, chevalier non profès de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem. De cette alliance sont provenus les enfants suivants :

1. Marguerite-Henriette-Renée de la Cropte, née le 16 août 1809 ;
2. Louise-Georges-Catherine de la Cropte, née le 3 mai 1811 ;
3. Marie-Joseph-Audouin de la Cropte, né le 18 décembre 1812 ;
4. Adélaïde-Joséphine de la Cropte, née le 13 mai 1815

*Branche de Cognac, éteinte.*

[...]

*Branche de Thénon, éteinte, dont on ne connaît pas la jonction avec les précédentes.*

[...]

*Armes* : D'azur, à une bande d'or, accompagnée de deux fleurs de lys du même, l'une posée en chef, et l'autre à la pointe-de l'écu.